

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Stations Chalons sur la commune principale de l'AIOT GARE DE TRIAGE 51510 FAGNIERES.

La référence de votre dossier est A-4-5NADWU7FM et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 22/03/2024 à 17h12 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **39827157700031**

Organisme : **TAUW FRANCE**

Fonction : **Ingénieure d'études**

Personne morale

N° SIRET **50515922800012**

Raison sociale **LINEAS FRANCE**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

13 RUE BERTHELOT

59000 LILLE

Signataire

Qualité : **Directeur**

Référent

Fonction : **Safety Officer - CSTMD Referent**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Stations Chalons**

Description des activités :

La zone de la Gare de Triage de Châlons-en-Champagne (51) dispose d'une station de

ravitaillement en carburant implantée au Nord-Est de la commune de Fagnières (commune limitrophe à l'Ouest de Châlons-en-Champagne). Cette station est destinée à ravitailler en Gazole Non Routier (GNR) les locomotives présentes sur la Gare de Triage. Avant sa mise en service, elle a fait l'objet d'une déclaration le 20 juin 2013 au titre de la rubrique 1435 (Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules) de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cette déclaration a été déposée par EURO CARGO RAIL en tant qu'exploitant, sur un terrain appartenant à Réseau Ferré de France et mis à disposition à travers une Convention d'Occupation Temporaire (COT). En 2018, EURO CARGO RAIL a procédé à la cessation administrative de l'installation, mais n'a pas démantelé l'installation. Le site, d'une superficie d'environ 1515 m², fait partie de la parcelle cadastrale n°690, section 0E, feuille 4 du plan cadastral de la commune de Fagnières. Il comprend une aire de distribution de carburant sur rail et une aire de dépotage de camion. Sont également présentes une zone de circulation imperméabilisée et une zone de stationnement pour le personnel. La station-service est entièrement grillagée. L'effectif de l'installation est de 3 employés, avec une présence sur site 24h/24 et 7j/7. L'accès à la station se fait par la voie au Nord-Ouest du site. L'installation dispose d'une station de distribution de carburant d'une capacité de 3000 m³ distribués par an (l'installation sera à ce titre classée à déclaration au titre de la rubrique 1435-2). Elle dispose également d'un stockage en cuve aérienne de 40 m³ de GNR (environ 34 tonnes) associé à une rétention de 40 m³ (l'installation sera à ce titre non classée au titre de la rubrique 4734). L'installation est voisine de bungalows propriétés de LINEAS France mais non liés à l'exploitation de la station.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

GARE DE TRIAGE

51510 FAGNIERES

X : 797238

Y : 6874835

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1435	1435-2	Stations service	Volume annuel distribué 3000 m3	DC	3000 m3 de GNR distribués par an.

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Le site générera très peu de déchets du fait de son activité. Les déchets générés seront majoritairement constitués de déchets valorisables (cartons, papiers). Les déchets produits par le site seront les suivants : déchets banaux, déchets d'emballages, ordures ménagères, boues du séparateur d'hydrocarbures. Les déchets valorisables seront repris par une société agréée pour valorisation. Les boues du séparateur d'hydrocarbures seront récupérées par une société spécialisée pour être traitées dans un centre agréé.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

2 poteaux incendie DN100 sont présents à proximité de l'installation (1 au sein du périmètre de l'installation, et un situé à moins de 10 mètres des limites du site, les deux poteaux étant situés à moins de 100 mètres de la station service). Ces poteaux "BI 12" et "BI 13" sont localisés sur le plan d'ensemble du projet. Ces poteaux seront en mesure de fournir un débit minimum de 60 m3/h pendant au moins deux heures (sous au moins 1 bar et au plus 8 bars en pression dynamique). Le site disposera également d'un système d'alarme incendie, d'un système manuel commandant une alarme en cas d'incendie, d'un extincteur 233B, d'une réserve fermée de produit absorbant incombustible (d'au moins 100 litres) et d'une couverture spéciale anti-feu.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)